Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 018-211802657-20261027-51_2026-DE

51/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice 15
présents 13
votants 13

L'an Deux Mil Vingt Six, le vingt-sept Octobre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 16.10.2026
Affichée le : 16.10.2026

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – BOURDON – GILOT
MECHIN – MARATRAT – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes DE SOUSA TAVARES – GUIRANDE
POINTE-GEOFFROID – ROSIER et SEGYO

EXCUSEE : Mme RAMBAUD
ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1-1334 du 13 Décembre 2007 modifié portant la création de la Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,

Par délibération en date du 6 Octobre 2026, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Berry s'est prononcé favorablement pour modifier ses statuts en ajoutant la compétence Maisons France Services,

Monsieur le Maire ayant reçu une notification de cette délibération demandant au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette modification selon l'article L. 5211-17 du CGCT,

Monsieur le Maire propose d'approuver la modification statutaire en ajoutant dans les compétences optionnelles :

2.5 Participation à une convention France Services :
- Mise en place d'un guichet unique France services, d'information et d'orientation des usagers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
- APPROUVE le transfert de la compétence énoncée ci-dessus.
- DONNE un avis favorable à la modification des statuts

Fait à TORTERON, le 27 Octobre 2026

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT

MAIRIE DE TORTERON

Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 28/10/2026

Au registre sont les signatures

52/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le 28/10/2026
ID : 018-211802657-20261027-52_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :	
en exercice	15
présents	13
votants	13

L'an Deux Mil Vingt Six, le vingt-sept Octobre, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 16.10.2026
Affichée le : 16.10.2026

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – BLONDELET – BOURDON – GILOT
MECHIN – MARATRAT – RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes DE SOUSA TAVARES – GUIRANDE
POINTE-GEOFFROID – ROSIER et SEGYO

EXCUSEE : Mme RAMBAUD
ABSENTE : Mme SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT SDE18 – REMPLACEMENT LANTERNE VETUSTE

Considérant le plan de financement prévisionnel établi par le SDE 18 relatif à des travaux de remplacement d'une lanterne vétuste « Route de la Gare » d'un montant total de 938,74 € HT,

Considérant que la participation financière de la commune est calculée sur la base de 50 % du montant total HT et s'élève donc à 469,37 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour les travaux de rénovation d'éclairage public et le plan de financement dressé par le SDE 18 d'un montant total de 469,37 € HT ;
- AUTORISE, à l'unanimité, le Maire à signer le plan de financement.

Fait à TORTERON, le 27 Octobre 2026

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Le Maire,
M. SAUVAGNAT

MAIRIE DE TORTERON
18 (Cher)

Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 28/10/2026

Au registre sont les signatures